

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 003-452/12/CC

■ Approbation de la modification n°2 des statuts du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône **DMODSV 12/7757/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibération DTUP 011-932/08/CC du 19 décembre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé l'adhésion de Marseille Provence Métropole au Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône.

Par délibération DTUP 015-2011/10/CC du 25 mars 2010, le Conseil de Communauté a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône.

Par délibération DTUP 020-165/11/CC du 28 mars 2011, le Conseil de Communauté a approuvé l'adhésion du Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre (SMITEEB) au Syndicat Mixte des Bouches-du-Rhône. Les statuts du Syndicat Mixte des Transports ont été modifiés pour permettre cette adhésion et fixe la nouvelle clé de répartition des contributions ainsi que le nouvel effectif du Comité Syndical. Le Préfet n'a pas entériné cette modification.

Ce syndicat comprend à ce jour :

- le Département des Bouches-du-Rhône,
- la Communauté d'Agglomération Arles – Crau – Camargue – Montagnette,
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues,
- la Communauté d'Agglomération de Salon – Etang de Berre – Durance,
- la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,
- le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence,
- la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole,
- la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix.

La Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues et le Syndicat d'Agglomération Nouvel Ouest Provence ont décidé de se regrouper pour créer un nouveau Périmètre de Transports Urbains (PTU) et gérer l'ensemble de leurs transports urbains.

Par arrêté du 2 février 2011, le Préfet a annoncé la création du Syndicat Mixte des Transports portant intégration du Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains de la Communauté d'Agglomération du Pays de Martigues et du Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence (SMGETU).

Par arrêté du 24 août 2011, le Préfet a prononcé la création du Périmètre des Transports Urbains correspondant.

Le Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains a demandé son adhésion le 17 novembre 2011.

Il est proposé d'adopter une modification n° 2 des statuts du Syndicat Mixte des Transports pour permettre au Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône selon de nouvelles règles de représentation et de contribution détaillées en annexe.

Il convient donc que le Conseil de Communauté approuve la modification n° 2 des statuts du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DTUP 011-932/08/CC du 19 décembre 2008 approuvant l'adhésion de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole au Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération DTUP 015-2011/10/CC du 25 mars 2010 approuvant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône ;
- La délibération DTUP 020-165/11/CC du 28 mars 2011 approuvant l'adhésion du Syndicat Mixte des Transports de l'Est de l'Etang de Berre (SMITEEB) au Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de modifier les statuts du Syndicat Mixte des Transports pour permettre au Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône selon de nouvelles règles de représentation et de contribution.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Sont approuvés les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Transports des Bouches-du-Rhône ci-annexés.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI